

DEPARTEMENT SAVOIE
CANTON MOUTIERS
COMMUNE BRIDES-LES- BAINS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DECISION N°19 - 100

OBJET : Fixation des tarifs journaliers pour l'utilisation des salles communales

Le Maire de la Commune de Brides-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L.2122-22 et L.2122-23 relatif aux délégations accordées au Maire par les Assemblées délibérantes,

Vu la délibération du 17 avril 2014 du Conseil Municipal de Brides-les-Bains portant « Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour es objets prévus par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Et plus précisément l'alinéa 2 chargeant le Maire « de fixer, librement, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

Vu les décisions du Maire du 9 août 2018, n°18-77 et du 5 décembre 2018, n°18-112,

DECIDE

Article 1 :

D'annuler et remplacer la décision n°18-112 afin de compléter et préciser les tarifs journaliers applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 en cas d'utilisation des salles communales, selon les tarifs définis dans le tableau joint en annexe.

Article 2 :

La présent décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet.

Brides-les-Bains, le 17 décembre 2019.

Le Maire,
Guillaume BRILAND



TARIFS SALLES COMMUNALES BRIDES-LES-BAINS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Bar + salle	Journée TTC et week-end	1/2 journée TTC ou soirée	Remarques
Individuels (habitant de Brides)	200 €	135 €	maximum de 2 fois par an - puis tarif "individuels (hors commune de Brides)" applicable
Individuels (hors commune de Brides)	250 €	170 €	
Associations locales et d'intérêt général (de Brides)	offert	offert	maximum de 3 fois par an - puis tarif "associations extérieures (hors commune de Brides)"
Associations extérieures (hors commune de Brides)	250 €	170 €	
Associations à but commercial	300 €	200 €	
Sociétés - salons professionnels	660 €	450 €	
Bar + salle + cuisine	Journée TTC et week-end	1/2 journée TTC ou soirée	Remarques
Individuels (habitant de Brides)	250 €	175 €	maximum de 2 fois par an - puis tarif "individuels (hors commune de Brides)" applicable prix ménage cuisine HACCP inclus
Individuels (hors commune de Brides)	500 €	350 €	prix ménage cuisine HACCP inclus
Associations locales et d'intérêt général (de Brides)	offert	offert	maximum de 3 fois par an - puis tarif "associations extérieures (hors commune de Brides)" prix ménage cuisine HACCP inclus
Associations extérieures (hors commune de Brides)	350 €	240 €	prix ménage cuisine HACCP inclus
Associations à but commercial	420 €	280 €	prix ménage cuisine HACCP inclus
Sociétés - salons professionnels	780 €	520 €	prix ménage cuisine HACCP inclus
Tarifs journaliers des jours supplémentaires à partir du 3ème jour consécutif en semaine	Tarif TTC journalier avec remise de -20%/jour		

Tarifs dérogatoires :

Pour les Bridois (personnes majeures), sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, à raison de 2 locations par année civile maximum.

Pour les associations bridaises à but non lucratif, trois utilisations sont offertes par an.

Tarif à l'année Associations et /ou Activités	Tarif TTC Dova	Tarif TTC Salle d'expositions	Tarif TTC salle des jeunes
Association Bridoise	100€ pour 2h hebdomadaire	50€ pour 2h hebdomadaire	50€ pour 2h hebdomadaire
Association non Bridoise	150€ pour 2h hebdomadaire	75€ pour 2 h hebdomadaire	75€ pour 2 h hebdomadaire
Tarif trimestriel Associations et /ou Activités	Tarif TTC Dova	Tarif TTC Salle d'expositions	Tarif TTC salle des jeunes
Association Bridoise	50€ pour 2h hebdomadaire	30€ pour 2h hebdomadaire	30€ pour 2h hebdomadaire
Association non Bridoise	75€ pour 2 h hebdomadaire	40€ pour 2h hebdomadaire	40€ pour 2h hebdomadaire

Le choix des différentes salles relèvera de la décision de la collectivité et sera fonction du type d'activité, du nombre de participants

Caution: 1500€

La caution est obligatoire pour l'ensemble des utilisateurs et durée de location, y compris offertes

Dégradation/Casse/Vol: tarif du marché initial de commande x 2

Toute dégradation, casse ou vol fera l'objet d'un remboursement calculé en fonction du prix du remplacement.

La caution sera rendue une fois, et déduction faite des dégradations/casses/ vols à payer.

Ménage:

Le nettoyage de la salle devra être fait par le "Locataire", tout ménage supplémentaire appliqué si besoin sera de 25€ /h x le nombre d'agents

	Tarif TTC Salle d'expositions	Tarif TTC Salle réunions	Tarif TTC salle des jeunes
Individuels ou associations	15 € par heure	15 € par heure	15 € par heure
Associations (assemblées générales)	Gratuit	Gratuit	Gratuit